

## CONDITION PARTICULIÈRES DU PACK EXTENSION DE GARANTIE

Le Pack Extension de Garantie Électroménager comprend les prestations d'extension de la durée de garantie, d'assistance téléphonique et de reprise de l'appareil dont les conditions sont notamment définies ci après.

La souscription de ce Pack vous est proposée jusqu'au quatre-vingt dixième jour après l'achat de votre appareil.

Ce Pack Extension de Garantie n'est pas applicable aux produits dont la durée de garantie contractuelle initiale est inférieure à 2 ans (voir durée de la garantie au recto de la facture Boulanger).

### 1- Extension de la durée de garantie

Le Pack Extension de Garantie Électroménager porte la garantie contractuelle Boulanger à 5 ans à compter de la date de livraison ou d'enlèvement.

Le Pack Extension de Garantie Électroménager garantit la réparation de l'appareil à la suite d'un dommage affectant son bon fonctionnement et provenant d'un phénomène d'origine interne.

Cette garantie couvre :

- le remplacement des pièces défectueuses ;
- la main d'œuvre
- les frais de déplacement dans un rayon de 30 km autour de ses points de vente pour les appareils

suivants : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur, cave à vin, cuisson encastrable (four encastrable, table de cuisson, hotte aspirante), cuisinière, climatiseur mobile.

Au delà de ce rayon et dans la limite d'intervention fixée à 80 km, les kilomètres supplémentaires seront facturés au tarif en vigueur.

Au delà de 80 km le client devra obligatoirement rapporter son appareil au magasin ou au SAV désigné par le magasin.

Les autres appareils doivent être rapportés au service après-vente désigné par le magasin ou au magasin lui-même. Cela concerne notamment : micro ondes, mini four, aspirateur, nettoyeur vapeur, machine à coudre.

**- Remplacement ou remboursement de l'appareil** en cas d'impossibilité de réparation reconnue par le vendeur et le constructeur. Les conditions de remplacement et de remboursement sont développées au verso de la facture d'achat.

#### - Exclusion de garantie

Les exclusions de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

**- Validité de l'extension de garantie**  
Les conditions de validité de l'extension de garantie sont développées au verso de la facture d'achat.

### 2- Assistance téléphonique

Le Pack Extension de Garantie Électroménager vous procure un accès illimité à l'assistance téléphonique Boulanger pendant une durée de 5 ans à compter de la date de livraison ou d'enlèvement.

L'assistance téléphonique est disponible du Lundi au Vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 8 heures à 18 heures (sauf jours fériés).

La prestation couvre le pré-diagnostic en cas de panne et le suivi de l'intervention par les équipes techniques itinérantes (si le produit est livrable) ou les équipes techniques en atelier (si le produit est emporté).

### 3 - Reprise

À l'expiration de l'extension de garantie portant la garantie contractuelle à 5 ans et pendant la 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année, si vous achetez un appareil de remplacement avec souscription d'une extension de garantie d'une durée de 5 ans, Boulanger vous proposera de reprendre votre ancien appareil 20% du prix payé, dans la limite toutefois de 20% du prix du nouvel appareil.

**Il est expressément convenu que l'ensemble des conditions générales figurant au dos de la facture d'achat, non modifiées par les présentes conditions particulières, demeurent applicables.**